

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DU 27 JANVIER 2023

Présents : Monsieur Laurent Deville, Président

Mesdames Simone Beissel, Claudie Reyland, Joëlle Feller, Messieurs Pollo Bodem, André Weidenhaupt, Marc Vanolst, Tom Jungen, Fernand Wies Joseph Schoellen, Yves Marchi, Romain Mertzig, Charles Pauly, Alain Gillet, membres.

Excusés : Madame Claire Angelsberg (procuration remise à M. Deville), Messieurs, Paul Greis (remplacé par Mme Feller), Gusty Graas (remplacé par M. Gillet) Maurice Bauer, François Benoy (remplacé par Mme Reyland), Gilles Didier (voix consultative).

Séance publique

1. Comptabilité : Inventaire sortant au 31 décembre 2021

Suite au rapport de vérification du bilan 2020 par le contrôle financier du Ministère de l'Intérieur stipulant : « il a été constaté que plusieurs sorties d'inventaire avaient été effectuées en l'absence d'une délibération du comité pourtant requise. Il s'agit notamment de sortie d'inventaire concernant des véhicules, des appareils du laboratoire et des licences informatiques. » le comité a approuvé l'inventaire sortant au 31 décembre 2021.

2. Accord pour le cofinancement d'un agent de garde dit « Ranger » entre le SEBES et le Parc Naturel de la Haute-Sûre

Le comité approuve l'accord pour le co-financement d'un agent de garde dit « ranger » pour l'information, la sensibilisation et la surveillance des visiteurs au sujet de la protection de l'eau et de la rivière dans la région du Lac de la Haute-Sûre et du Parc Naturel de la Haute-Sûre.

3. Convention relative à la coopération régionale de la région SIWA

En application de l'article 44(9) de la loi modifiée du 19 décembre 2008, les exploitants des ressources d'eau doivent mettre en place un programme de mesures pour la protection des eaux, le comité approuve la convention du Syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS concernant la répartition financière des coûts liée au programme de mesures de la zone de protection dans la région SIWA.

4. Accord opérationnel entre le SEBES et le CGDIS

Sachant que depuis l'introduction d'un plan d'intervention pour la lutte contre des pollutions accidentelles des eaux de la Haute Sûre et du lac du barrage d'Esch-sur-Sûre par le Gouvernement le 20 février 1976, le SEBES, partie intégrante de ce plan, a toujours hébergé le matériel de dépollution étatique et mis à disposition une équipe de première intervention.

Sachant qu'une majorité des membres du personnel du SEBES font partie intégrante de ce Groupe de Dépollution qui lui est repris en 2018 par le CGDIS et vu que le SEBES est en train de construire une nouvelle station de traitement à Eschdorf avec un espace supplémentaire pour les véhicules, le matériel et des locaux pour les équipes d'intervention du GIS NRBC du CGDIS ;

Sachant que suite à la création du CGDIS au 1^{er} juillet 2018, une convention entre le SEBES et le CGDIS devient nécessaire pour régler la mise à disposition du CIS Dépollution ainsi que de certains services du CGDIS envers le SEBES, le comité approuve l'accord opérationnel du 15 décembre 2022 entre le CGDIS et le SEBES.

5. Approbation d'actes de servitudes

Le comité approuve les actes de servitudes établis par le notaire Hames en date du 15 novembre 2022 dans le cadre du droit de passage de la conduite d'eau SEBES à Ernster.

6. Approbation de décomptes de travaux finalisés

Le comité arrête les décomptes des travaux suivants :

1. sub article budgétaire 16001 : le décompte des travaux pour le déplacement de la conduite DN900 à Schwebach au montant total de 865.494,97- € hors taxes ;
 2. sub article budgétaire 17001 : le décompte des travaux du déplacement de la conduite DN900 à Nospelt sur 2,2km au montant total de 3.530.776,38- € hors taxes ;
 3. sub article budgétaire 20001 : le décompte des travaux du projet d'inspection et de diagnostic structurel de la conduite entre Schankengraecht et Nospelt au montant total de 887.772,57- € hors taxes, sachant que les frais ont été subventionnés à 50% par le fonds pour gestion de l'eau ;
 4. sub article budgétaire 20004 : le décompte des travaux de réfection des réservoirs d'eau potable d'Everlange au montant total de 283.277,21- € hors taxes ;
- et décide de prélever 5.567.321,13€ du fonds pour nouveaux investissements du passif du bilan à l'article Apport des membres-preneurs.

7. Projet de construction de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d'adduction – Suivi

Le comité prend note du suivi des travaux de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d'adduction.

8. Divers

Le Comité prend note des informations obtenues relatives à l'inauguration, en présence de SAR le Grand-Duc, qui aura lieu le 16 juin 2023 suivie d'une porte ouverte pour le grand public le 8 et 9 juillet 2023

9. Affaires du personnel : cadeau de départ

Le comité décide modifier la délibération prise en date du 18 décembre 2000 relative à un cadeau d'adieu pour les membres sortant du comité ainsi que pour le personnel admis à la retraite.

Le comité a procéder à une transformation de poste

Séance à huis clos :

Personnel : démission du receveur et désignation d'un receveur remplaçant à longue durée

Le Comité accorde démission honorable a receveur et désigne un receveur remplaçant à longue durée avec effet au 1^{er} mars 2023.

Personnel : prolongation de stage d'un fonctionnaire

Le comité approuve la prolongation de stage d'un fonctionnaire communal.

Personnel : réduction de la période d'initiation d'un employé communal

Le Comité approuve la réduction de la période d'initiation d'un employé communal.

Personnel : fixation de la rémunération d'un salarié à tâche intellectuelle

Le Comité fixe le salaire d'un salarié à tâche intellectuelle dans la carrière d'un employé communal B1.

Personnel : engagement d'un employé communal, groupe d'indemnité A1 au laboratoire

Le Comité nomme une personne comme employé communal au service réseaux et ouvrages classement au groupe traitement A1, sous-groupe scientifique et technique avec effet au 1^{er} mars 2023.

Personnel : engagement d'un employé communal, groupe de traitement A1 comme responsable finances

Le Comité nomme aucune personne comme responsable finances.

Personnel : nomination définitive d'un fonctionnaire communal A2 au bureau d'études

Le Comité nomme définitivement une personne comme fonctionnaire communal A2 au bureau d'études avec effet rétroactif au 1^{er} août 2021.

Personnel : engagement d'un employé communal, groupe d'indemnité B1 au bureau d'études

Le Comité nomme une personne comme employé communal au service bureau d'études B1 avec effet au 1^{er} mars 2023.

Personnel : engagement d'un employé communal, groupe d'indemnité B1 au service relations publiques

Le Comité nomme une personne comme employé communal au service relations B1 avec effet au 1^{er} avril 2023.

Personnel : promotion au grade supérieur

Le Comité approuve une promotion au grade supérieur à un fonctionnaire communal.
